

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES : D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

**19 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
POUR LES PETITES CITES DE CARACTERE (PCC)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'homologation de la commune de Touques au label « *Petites Cités de Caractère* » obtenue en novembre 2019,

Vu le renouvellement officiel dudit label prononcé en décembre 2024 pour une durée de 5 ans,

Vu la charte de qualité des « *Petites Cités de Caractère* » de France à laquelle la commune a souscrit, impliquant des engagements en matière de sauvegarde, de restauration, de mise en valeur du patrimoine et d'animation touristique,

Considérant que le label « Petites Cités de Caractère » impose une collaboration étroite entre la commune et les instances départementales, régionales et nationales du réseau,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des interlocuteurs privilégiés, dits « référents », chargés de faire le lien entre la collectivité et le réseau, d'accompagner l'équipe municipale dans ses projets de valorisation et de veiller au respect des critères d'homologation,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein des commissions et instances liées à ce label,

Le Maire propose au Conseil Municipal les référents suivants :

- Titulaire : Nathalie DE FOUQUIERES
- Suppléante : Laurence DE MARLIAVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** les référents pour le réseau « *Petites Cités de Caractère* » pour la durée du mandat.
 - Titulaire : Nathalie DE FOUQUIERES
 - Suppléante : Laurence DE MARLIAVE
- **CHARGE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, de notifier la présente délibération auprès du label PCC et de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
D. MULLER

